

# Talleyrand au congrès de Vienne

par Albert Sorel

dans ESSAIS D'HISTOIRE ET DE CRITIQUE

E. PLON ET Cie, IMPRIMEURS-EDITEURS - PARIS - 1883

texte aimablement fourni par Pierre Combaluzier

## I

On a dit tant de mal de Talleyrand que, pour parler de lui avec quelque nouveauté, il faut en dire du bien. Je ne dirai rien de l'homme : il est sacrifié, et je ne me risquerai pas à en esquisser le portrait, après la terrible eau-forte de Sainte-Beuve. D'ailleurs, sur l'homme nous n'avons rien appris depuis cette anatomie qui en a mis à nu toutes les infirmités, soudé toutes les plaies secrètes et découvert le squelette. Mais il reste le politique et le négociateur. Sainte-Beuve l'avait à peine touché : les pièces manquaient. C'est pourtant la partie essentielle de sa vie. Le reste n'a d'intérêt que par là ; supprimez ce grand rôle sur la première scène du monde, qu'importeraient la chronique de coulisse et les portraits en déshabillé ? Son histoire publique est une partie de la nôtre : tout ce qui relève en lui l'homme d'État élève l'État qu'il a servi. C'est un côté des choses qu'il est bon de considérer. Talleyrand a été mêlé à deux plus grands actes de notre histoire moderne : dans les deux scènes qui marquent le début de la fin de l'ère de la révolution, les Etats généraux et le Congrès de Vienne, il a paru sur le premier plan et donné des impulsions décisives. Ce sera toujours l'intérêt supérieur de sa carrière, et c'est ce qu'avait senti sir Henri Bulwer lorsqu'il composa cet Essai qui est, au demeurant, ce que nous possédons de plus complet sur Talleyrand. « Je voulais, écrivait-il à Sainte-Beuve, montré le côté sérieux et censé du caractère de cet homme du XVIIIe siècle, sans faire du tort à son esprit et trop louer son honnêteté. »

Voici le meilleur de sa pensée et peut-être le meilleur de sa vie ; voici raconter par lui, au courant des affaires, sous l'impression même des événements, la négociation qui, après une carrière très mêlée et très discutée, le mit hors de pair parmi les diplomates. Cette correspondance de Talleyrand et de Louis XVIII pendant le Congrès de Vienne n'était ni complètement inconnue ni complètement inédite. M. Thiers, pour son histoire de l'Empire, M. Villemain, pour ses Souvenirs sur les Cent-Jours, M. Mignet, pour sa notice sur Talleyrand, M. de Viel-Castel, pour son histoire de la restauration, en avaient eu communication et en avaient révélé le prix. M. d'Haussonville en avait publié des extraits, triés avec un art extrême, qui en donnaient l'avant-goût le plus piquant pour la curiosité des historiens et des lettrés. Grâce à M. Pallain, cette curiosité est à présent satisfaite. L'histoire lui doit à un document capital ; la diplomatie, un des chefs-d'oeuvre de sa littérature. Quant aux amis de la Restauration et aux personnes attachées à la mémoire de Talleyrand, j'imagine qu'ils lui sauront un gré infini. M. Pallain a joint au texte des lettres qu'il publie des extraits de la correspondance des amis et collaborateurs que Talleyrand avait laissés à Paris, d'Hauterive entre autres, mais surtout M. de Jaucourt, qui était chargé de l'intérim des affaires étrangères. Ces extraits sont nombreux ; ils forment presque un commentaire perpétuel. Je n'y ferai qu'une critique : je regrette qu'ils ne soient pas plus abondants encore. Il y a là une mine à exploiter.

Les lettres de Talleyrand sont écrites dans une langue qui est par excellence la langue du grand monde et des grandes affaires : le français du XVIIIe siècle. « Par la marche naturelle de ses constructions et aussi par la prosodie, disait Voltaire, le français est plus propre qu'aucune autre langue à la conversation. » C'est pour cela qu'il a prévalu et prévaut encore dans la diplomatie, où les affaires se traitent surtout par conversation. Talleyrand était un causeur incomparable. Il avait la réplique rapide et saillante. Il excellait à résumer une situation dans une phrase, une pensée dans un mot. Grand seigneur, philosophe, prélat de coeur, diplomate, il avait affiné par une culture et un exercice constant ces deux qualités qu'il possédait à un si haut degré : le goût qui fait l'écrivain, le tact qui fait l'homme d'État. Sa phrase est limpide et coulante ; sa pensée éclaircit tout ce qu'elle touche. Les obscurités, le galimatias pédantesque, les longs enchevêtrements de termes abstraits qui voilent trop souvent la pensée des diplomates et dérobent dans les récits de chancellerie la vie des grandes affaires, ce filtre pour ainsi dire dans le courant rapide de cette eau transparente. Il avait horreur du vague et du disproportionné, de la pensée confuse et du mot impropre, la haine de la boursoufflure et le mépris de l'exagération. Les éclats shakespeariens de Napoléon lui semblaient les propos d'un soldat mal élevé ; il ne voyait dans le mysticisme politique du tsar Alexandre que les divagations d'un esprit sans équilibre. Le premier ne parvint pas à le déconcerter, le second ne l'enguirlanda jamais. Par suite, il y avait un certain idéal de grandeur et un certain charme de poésie qui lui demeurèrent toujours inaccessibles. C'était le moins romantique des hommes.

Il se trouvait à l'aise avec Louis XVIII, esprit classique si jamais il y en eut. Écrivant à ce prince qui se piquait de littérature, il a le soin et le souci de plaire. Il veut se réhabiliter auprès du Roi, montrer que l'homme de cour subsiste sous l'ancien mi-

nistre du Directoire ; que, pour s'être sécularisé, l'ancien prélat n'a perdu ni l'élégance dédaigneuse ni la dignité tempérée de grâce et teintée d'ironie que le comte de Provence avait pu goûter autrefois chez l'abbé de Périgord et chez l'évêque d'Autun. Il le veut, il le fait ; mais il y a point d'effort, et c'est l'art exquis de son style. C'est ce qui manque aux lettres du Roi ; très précieuses pour l'histoire, plus précieuses peut-être que celles de Talleyrand, elles n'en ont point le charme. Elles sont trop écrites et trop composées. L'ambassadeur et le Roi fond de la coquetterie littéraire l'un envers l'autre ; mais là où l'ambassadeur paraît s'abandonner, on sent que le Roi s'applique. Enfin, il abuse de citations latines dont trop de personnes avaient abusé avant lui. Talleyrand n'en fait point : les gens comme lui ne citent pas, ils écrivent pour être cités.

On a dit que ces lettres n'étaient pas de lui. Ses supposés une étrange modestie à celui qui les aurait composées : quand on possède ce talent, on ne le garde pas pour les autres. C'est supposer que ce rédacteur mystérieux a toujours suivi Talleyrand depuis sa première mission à Londres en 1792 jusqu'à la dernière en 1830. Toutes les lettres qu'on a de lui sont du même style, elles ont la même touche personnelle et le même trait particulier : le goût à mettre les personnages en scène et une habileté supérieure dans le dialogue. On a cité d'Hauterive et La Bernardière parmi les « faiseurs » de Talleyrand en 1814. D'Hauterive était à Paris pendant le Congrès ; La Bernardière était à Vienne, à la vérité, et il a écrit beaucoup : il écrivait à merveille, mais d'une tout autre allure. Il suffit de comparer pour être convaincu que, s'il a fourni des notes et préparé les résumés d'affaires, toute la partie intime et vivante des lettres n'est point de lui. Ce que je n'ose affirmer, c'est que Talleyrand n'a point « causé » ses lettres avant de les écrire. On n'arrive guère du premier coup à cette concision facile et à cette précision légère. Qu'il ait subi dans la composition de sa correspondance l'influence tout intime qui le charmait si fort et l'aidait tant à tenir les autres sous le charme, que, pour parler en termes clairs et citer les noms, il se rencontre dans ces lettres « des touches vives et délicates, des nuances habilement persuasives où se marque la main de Madame de Dino », Villemain l'assure un, il s'y connaissait autant qu'homme du temps, et il avait recueilli la tradition ; je n'aurai garde d'y contredire. Mais il reste le fond, l'ensemble, le mouvement, le caractère, le style enfin ; tout cela, c'est Talleyrand même, et ce n'est que lui. Il y avait en Talleyrand du Mazarin, du Rétz et du Voltaire. En lisant les mémoires de Rétz, on imagine ceux qu'aurait composés Mazarin s'il avait su écrire. En lisant la correspondance de Talleyrand à Vienne, on se représente ce qu'aurait été Voltaire négociateur.

## II

Si lumineuses que soient ces lettres, on ne peut pas les lire sans quelque préparation. Elles ne sont pas écrites pour le public. Elles sont adressées à un prince très informé et très averti. Il y a tout un fond de faits accomplis dont Talleyrand ne parle pas, et qui est pourtant essentiel de connaître. Il y a tout un fond d'idées arrêtées entre le Roi et lui sur lesquelles il ne revient jamais et qui sont indispensables à l'intelligence de son oeuvre. C'en est même la partie essentielle et la partie la plus originale. Je voudrais essayer de la dégager. Je n'aurai garde de refroidir et de ternir ces récits en les résumant ; mais je serais heureux d'aider le lecteur à en mieux saisir l'esprit et à en mieux apprécier la valeur.

En 1814, lorsqu'ils entrèrent à Paris, les alliés, c'est-à-dire l'Angleterre, l'Autriche, la Prusse et la Russie, était absolument et formellement d'accord sur les conditions de paix à imposer à la France. Ces conditions, c'était le retour à l'état antérieur à la guerre qui durait depuis vingt-deux ans, c'est-à-dire à la frontière de 1792. L'Angleterre depuis 1793 avait déclaré que sans cela il n'y avait point de paix durable ; l'Autriche le soutenait depuis le traité de Lunéville. C'était la pensée constante de Metternich. C'était celle de l'empereur de Russie. La Prusse, qui aurait voulu démembrer l'ancienne France et lui enlever au moins l'Alsace et la Lorraine, avait été ramené aux vues de ses alliés. Ils entendaient de plus que la France resterait étrangère aux délibérations auxquelles donnerait lieu le partage de ses dépouilles. Pour Napoléon, l'exclusion était absolue. Pour les Bourbons, on l'avait atténuée par une concession de forme. En signant la paix, la France consentait d'avance aux principales conditions de la reconstruction de l'Europe ; sous cette réserve, on l'admettait au Congrès qui réglerait la paix générale. L'Espagne, le Portugal et la Suède, qui avait signé la paix de Paris, y seraient admis de la même façon. Par égard pour la monarchie avec laquelle on voulait une paix durable, on ne les excluait pas du Congrès mais on ne l'y laissait entrer que les mains liées. On ne l'appelait à souscrire qu'à des faits accomplis.

C'est que les chefs de la coalition, les alliés de Chaumont, les quatre, comme on les appelait, s'étaient bien accordés pour écraser la France ; mais ils n'étaient nullement d'accord sur le sort futur de l'Europe. Décidés à maintenir leur alliance contre la France aussi longtemps qu'ils ne seraient pas rassurés sur la stabilité de la monarchie restaurée et sur les intentions pacifiques de la nation française, ils ne voulaient pas que la France soupçonnât leurs divisions secrètes et qu'elle en profitât pour s'insinuer entre eux, peser sur leurs délibérations, reprendre une influence en Europe et peut-être même rompre leur coalition.

Ils avaient pris entre eux, lorsque cette coalition s'était formée, en 1813, des engagements qu'il s'agissait maintenant d'exécuter. Le principal -- au moins pour le sujet qui nous occupe -- c'était le rétablissement de la Prusse dans l'état de puissance où elle était avant 1806. À cette époque, la Prusse possédait des territoires polonais qui lui donnaient Varsovie et étendaient même ses frontières sur la rive droite de la Vistule. Napoléon les avait pris pour en former le duché de Varsovie. Il eût été simple de les rendre à la Prusse. Mais ce n'était point le dessein de l'empereur Alexandre. Avec ce mélange de générosité mystique et de calculs ambitieux qui était le fond de son caractère et dont sa politique savait merveilleusement concilier les apparentes contradictions, Alexandre rêvait de reconstituer la Pologne et de la prendre, de réparer l'iniquité des partages et de porter la puissance russe au coeur de l'Europe. Il entendait rassembler les lambeaux dispersés de la Pologne, s'en faire le souverain et s'attacher les Polonais régénérés en leur donnant, avec une existence nationale qu'ils avaient perdue, des institutions libérales dans lesquelles la plupart d'entre eux voyaient le salut de leur patrie. Pour cela, il fallait compenser à la Prusse les territoires polonais qu'on ne lui rendrait pas. La compensation est toute trouvée : c'était la Saxe. Le roi de Saxe était resté fidèle à la France, il était prisonnier, ses Etats étaient conquis : la Prusse les prendrait. Cette solution était fort du goût des Prussiens, car, d'une puissance à demi slave qu'ils étaient avant 1806, cet échange ferait d'eux la première et la plus allemande des puissances de l'Allemagne. Il y avait sur ce point entente formelle entre le Tsar et le Roi de Prusse. Ils étaient d'ailleurs unis par la plus étroite amitié, et leurs intérêts étaient solidaires.

Ces intérêts étaient opposés à ceux de leurs alliés. L'Autriche ne pouvait sans se compromettre dangereusement constituer à ses portes une Russie dominant les Slaves et une Prusse dominant les Allemands. L'Angleterre consentait sans peine à laisser la Saxe à la Prusse, mais elle ne voulait à aucun prix livrer toute la Pologne à la Russie. Or le Tsar y tenait absolument ; il déclarait qu'il ne céderait jamais sur ce point-là. L'accord semblait donc impossible : la Prusse ne voulait livrer et Varsovie aux Russes que si on lui donnait Dresde ; la Russie ne voulait donner Dresde que si on lui livrait Varsovie. L'Angleterre concédait Dresde aux Prussiens, mais refusait Varsovie aux Russes ; l'Autriche refusait Dresde et Varsovie. Il y avait ainsi trois partis entre ces quatre alliés : la Prusse et la Russie, qui s'entendaient pour prendre, l'une, la Saxe ; l'autre, la Pologne ; l'Angleterre et l'Autriche, qui s'entendaient pour refuser la Pologne aux Russes, mais qui ne s'accordaient plus pour refuser la Saxe aux Prussiens. Le Tsar ne voulait pas renoncer à ses prétentions sur la Pologne, l'Angleterre ne voulait pas renoncer à les combattre : tout restait en suspens. L'été de 1814 se passa en vaines négociations, et le Congrès fut ajourné à l'automne. La France en profita pour reconstituer son armée et se faire un plan de politique. Il y avait un intérêt primordial pour elle, c'était de dissoudre la coalition et de sortir de l'isolement où on l'avait reléguée. C'était pour réfréner sa force d'expansion que la coalition s'était formée. La crainte de la puissance française en était l'objet et le lien. Fournir un nouveau prétexte à ces inquiétudes et aux soupçons que les Prussiens entretenaient constamment, c'était rapprocher les alliés. Il n'y avait qu'une chance de les diviser, c'était de les rassurer. Ils avaient imposé à la France le désintéressement ; c'est dans cette condition même par laquelle on avait cru l'enchaîner, qu'elle allait trouver le moyen de s'affranchir d'abord et bientôt de reprendre en Europe la part d'influence qu'on avait prétendu lui enlever. Les alliés avaient organisé un système savant de précautions contre son ambition et contre sa duplicité : ils n'avaient prévu ni le cas où elle renoncerait à être ambitieuse, ni celui où elle se montrerait sincère. Ils lui avaient interdit la politique d'expédients ; ils lui dictèrent en quelque sorte la politique de principes. Louis XVIII et Talleyrand le comprirent, et leur art consista à tirer des nécessités qu'ils subissaient leurs ressources et leur instrument d'action, à faire sortir des obligations qu'on leur avait imposées des droits que l'Europe ne pouvait contester, car elle en avait établi elle-même le fondement dans ses traités avec la France. C'est au nom du droit public de l'Europe que la coalition avait combattu la France et l'avait contrainte de signer la paix de Paris ; c'est en vertu de ce droit public que la France devait intervenir au Congrès, réclamant pour tous l'application des règles qu'on lui avait appliquées, prouvant son respect des engagements contractés par l'énergie même qu'elle apporterait à en faire partout prévaloir le principe.

### III

« La France, écrivait quelque temps après Talleyrand dans un manifeste célèbre, la France n'avait à porter au Congrès aucune vue d'ambition ou d'intérêt personnel. Replacée dans ses antiques limites, elle ne songeait plus à les étendre, semblable à la mer qui ne franchit ses rivages que quand elle a été soulevée par les tempêtes ; mais il lui restait à désirer que l'oeuvre de la restitution s'accomplît pour toute l'Europe comme pour elle. Ce désir de la France doit être celui de tout État européen qui ne s'aveugle pas lui-même. » -- « les derniers temps, concluaient les instructions de Louis XVIII, ont laissé des impressions qu'il importe d'effacer. La France est un Etat si puissant que les autres peuples ne peuvent être rassurés que par l'idée de sa modération, idée qu'ils prendront d'autant plus facilement qu'elle leur en aura donné une

plus grande de sa justice. »

Ces idées étaient commandées au gouvernement de Louis XVIII par son principe même, par les circonstances dans lesquelles il avait été rétabli, par les engagements qu'il avait contractés ; elles étaient l'expression de sa raison d'être en Europe ; enfin, elle résultait d'un dessein depuis très longtemps arrêté dans l'esprit de Louis XVIII et dans l'esprit de Talleyrand. Renoncer pour soi-même aux grandes conquêtes parce qu'elles ne se pouvaient accomplir sans les grands partages ; empêcher les forts de devenir trop puissants ; défendre les faibles contre les invasions des forts ; maintenir entre tous un équilibre de puissance qui, tout en garantissant la paix, assurerait à la France une influence d'autant plus efficace qu'elle serait plus modératrice, cette politique avait été celle de la France pendant les meilleures années de l'ancien régime. En la restaurant sous Louis XVI, Vergennes avait relevé un instant la monarchie de l'état d'abaissement où Louis XV l'avait fait déchoir en Europe. Le comte de Provence était pénétré de cette politique. Comme la plupart des princes de son temps, il connaissait infiniment mieux les affaires de l'Europe que celles de son pays. L'exil, qui n'avait fait que fortifier ses préjugés au sujet de la France, avait au contraire, développé, affermi, précisé les notions exactes d'ailleurs qu'ils possédaient sur l'Europe. Il avait souvent médité sur le problème qui se posait à lui en 1814, il s'était défini avec beaucoup de fermeté les conditions dans lesquelles la monarchie, si elle était restaurée, pourrait reprendre rang, considération et influence en Europe. Lord Macartney, qui avait été chargé d'une mission près de la petite cour de Vérone, écrivait à lord Grenville en 1795 : « Dans l'état de relâchement, de désordre et des bouleversement où est l'Europe, le Roi pense que, pour rétablir la stabilité, il faudrait le temps et les efforts qu'ont coûté les traités de Westphalie. Son seul désir serait d'y parvenir, sans chercher pour lui-même d'autre avantage que son rétablissement ; ni comme homme d'État, ni comme homme de bien, il pourrait approuver la politique qui pousse certains princes à considérer entre eux, sans autre raison, provocation ni motifs que leurs intérêts respectifs et leurs convenances, la spoliation d'un voisin sans défense et le partage de ses dépouilles. Il espère que les puissances trouveront plus sage, plus honorable de suivre une autre ligne de conduite, et que l'équilibre de l'Europe deviendra le principe directeur des souverains. »

Les mêmes idées, presque dans les mêmes termes, formeront le fonds des instructions que Louis XVIII adressait en 1800 au comte de Saint-Priest. Elles se retrouvent dans celles il donna à Talleyrand en 1814 et dans les lettres qu'il écrivit pendant le Congrès.

Si singulier que cela paraisse au premier abord, après toutes les complaisances que Talleyrand montra pour le Directoire et pour Napoléon, ses vues étaient, et depuis très longtemps, les mêmes.

Talleyrand avait été le ministre de deux gouvernements belliqueux et conquérants : il avait dirigé, en leur nom et sous leur autorité, plusieurs des grandes curées qui avaient bouleversé l'Europe depuis 1795 : le traité de Campo-Formio, le congrès de Rastadt, le recez de 1803, les traités de 1805 et de 1807. Mais, en servant la politique des excès, il n'avait jamais cessé de la blâmer en secret. Il en voyait les dangers, il s'efforçait de les atténuer. Dans les vastes assises de l'Europe où il menait de son pied boiteux la justice diplomatique, il avait rendu d'implacables arrêts de spoliation et d'expropriation ; dans la chambre du conseil, en arrière et en confiance, il n'avait cessé de prêcher la modération, jugeant et condamnant ces grands juges de la terre parmi lesquels il siégeait avec l'impénétrable ironie de son sourire. Le caractère en lui avait eu bien des défaillances, le bon sens n'en avait presque jamais eu. Sa prévoyance était sa revanche contre les autres et contre lui-même.

Tout jeune, il avait considéré le partage de la Pologne comme une flétrissure pour la politique française et un immense danger pour l'Europe. Dans les premières années de la révolution, il s'entendait avec Mirabeau pour prêcher la politique de modération et de paix. Il la conseillait à la monarchie déclinante, comme le seul moyen de reprendre de la consistance en Europe ; il la conseillait à la République naissante, comme le seul moyen de s'y faire admettre et de s'y maintenir. Conquête et liberté lui semblaient deux termes inconciliables. Il écrivait de Londres, au mois de novembre 1792, dans un Mémoire dont il lui fut fait plus tard grand honneur, que la France devait dorénavant renoncer aux anciennes idées de primatie et de prépondérance ; que « la richesse réelle consistait non à envahir les domaines d'autrui, mais bien à faire valoir les siens » ; que le territoire de la France suffisait à sa grandeur ; qu'il ne pourrait être étendu sans danger pour le bonheur des Français, que des conquêtes contrarieraient « sans honneur et sans profit » des renonciations solennelles. « La France, concluait-il, doit rester circonscrite dans ses propres limites ; elle le doit à sa gloire, à sa justice, à sa raison, à son intérêt et à celui des peuples qui seront libres par elle. » Ce qu'il pensait en 1792, au début de la guerre et dans sa quasi émigration de Londres, il le pensait en 1797, au ministère et au milieu du triomphe de la République. Je lis dans un rapport qu'il adressait au Directoire ce passage significatif :

« Dans la situation où se trouve une république qui s'est élevée nouvellement en Europe, en dépit de toutes les monarchies et sur les débris de plusieurs d'entre elles, et qui y domine par la terreur de ses principes et de ses armes, ne peut-on pas dire que le traité de Campo-Formio est, que tous les autres traités que nous avons conclus ne sont que des capitulations militaires plus ou moins belles ? La querelle momentanément assoupie par l'étonnement et la consternation du vaincu n'a point de nature à être définitivement terminée par les armes, qui sont journalières, tandis que la haine subsiste. Les



ennemis ne regardent, à cause de la trop grande hétérogénéité des deux parties contractantes, les traités qu'ils signent avec nous que comme des trêves semblables à celles que les musulmans se bornent à conclure avec leurs ennemis, de leur foi sans jamais prendre des engagements pour une paix définitive. En effet, qu'est-ce qu'une capitulation militaire ? C'est un contrat temporaire entre deux parties qui restent ennemies. Qu'est-ce qu'un traité de paix ? C'est celui qui, en réglant l'universalité des objets en contestation, fait succéder non seulement l'état de paix à l'état de guerre, mais l'amitié à la haine. Or, toutes les puissances avec lesquelles nous avons des traités continuent non seulement d'être nos ennemis secrets, mais demeurent dans un état de coalition contre nous. »

Ce qu'il disait du traité de Campo-Formio, il put le dire de tous ceux qui suivirent. Tous portaient en eux le germe d'une guerre nouvelle, et l'Europe en était venue à craindre la paix plus que la guerre. C'est la situation où Talleyrand retrouva les affaires en 1814. L'expérience avait confirmé toutes ses prévisions. Je rencontre dans un écrit composé cette année-là, évidemment sous son aspiration et peut-être sous sa dictée, un passage qui achèvera d'éclairer les lecteurs sur les motifs qui gouvernèrent la politique française au Congrès de Vienne. Après avoir rappelé les fautes successives qui ruinèrent la puissance du Directoire et de Napoléon, l'auteur ajoute :

« Il est donc vrai que l'expérience la plus récente ne peut sauver des mêmes fautes et les gouvernements passionnés, et que les conseils les plus sages des hommes d'État les plus illustres ne peuvent leur épargner ces erreurs. En vain monsieur de Talleyrand s'opposa-t-il à ces accès d'ambition qui, à mesure que sa sagesse élevait notre système politique, venaient en renverser l'édifice. L'orgueil et l'avidité l'emportèrent sur sa prévoyance. À la première époque, le Consulat, il vit décroître son influence sur l'esprit du premier consul, parce qu'il avait essayé d'arrêter son imprudente ambition, en lui faisant considérer qu'elle donnerait aux Anglais Malte et le cap de Bonne-Espérance. À la troisième époque, l'Empire, il perdit noblement avec son ministère toute la confiance de l'usurpateur de l'Espagne, et cette dernière disgrâce devint son plus beau titre de gloire. La France espère enfin qu'appelé à la plus honorable mission par la confiance du Roi, il va faire prévaloir ses lumières dans la délibération et fixera par ses négociations le haut rang destiné à cette monarchie. La France fut autrefois la protectrice des faibles ; il lui a déjà rendu ce noble rôle. Son ancienne puissance était un bienfait pour l'Europe ; il en devient le conservateur. Elle lui remet ses intérêts comme à celui dont l'estime publique a reconnu les lumières et qu'elle n'a pas cessé d'entourer de sa faveur. »

Je fais, en ce jugement, la part de la flatterie et de l'apologie ; je n'y veux rechercher qu'un témoignage sur les vues personnelles de Talleyrand et un trait qui réunisse, après tant et de si singulières brisures, la pensée de 1792 à celle de 1814. Le lien est évident. C'est affaire aux biographes de Talleyrand de le suivre dans toutes les sinuosités de sa carrière et de montrer l'homme subsistant, toujours le même, sous tant de costumes, de masques et de fards. Je me borne ici à faire voir comment il était préparé au rôle qu'il joua au Congrès de Vienne, comment l'accord se fit si aisément et sur les principes mêmes entre le Roi et le ministre, comment Louis XVIII, à travers les perpétuelles protestations de son exil, et Talleyrand, après ses continuelles et fructueuses complaisances envers la fortune, en étaient arrivés à la même conclusion, partant le premier d'un principe, le second d'un calcul, guidés et éclairés tous deux par l'expérience des faits, le sentiment de la force des choses et l'instinct des intérêts de la France en Europe.

Les instructions qu'ils arrêterent en commun ne sont que le résumé et l'application de ces vues. Elles sont publiées depuis longtemps. J'y renvoie le lecteur : elles forment la préface indispensable de la correspondance publiée par M. Pallain.

La politique classique de la France, celle que l'on appelait la politique traditionnelle, n'a été nulle part exposée avec plus d'ampleur dans son ensemble, motivée avec plus de force dans ses données générales, adaptée avec plus de sagacité aux nécessités présentes, rattachés avec plus de grandeur aux intérêts généraux de la société européenne. Ces instructions qui résumaient l'expérience du passé ont été pendant une partie de ce siècle le code de notre politique et la règle de notre diplomatie. C'est que les hommes d'État qui avaient conçu ce large dessein prétendaient travailler pour l'avenir. Ils considéraient moins les résultats immédiats que les conséquences futures. L'une et l'autre n'étaient que le bon sens appliqué de très haut aux choses européennes. Aujourd'hui que ces propositions n'ont plus qu'un intérêt historique, que pour les avoir méconnues, oubliées et abandonnées, la France a vu en partie, hélas ! par l'impéritie, l'infirmité et l'aberration de plusieurs de ses gouvernants, dévier et s'anéantir, en quelque sorte sous sa main, cette oeuvre de modération et de sagesse, on ne peut sans mélancolie et sans amertume lire ces lignes, où se résumait toute la politique de Talleyrand :

« En Italie, c'est l'Autriche qu'il faut empêcher de dominer en opposant à son influence des influences contraires ; en Allemagne, c'est la Prusse. La constitution physique de sa monarchie lui fait de l'ambition une sorte de nécessité. Tout prétexte lui est bon. Nul scrupule ne l'arrête. La convenance est son droit. Ses émissaires et ses partisans agitent l'Allemagne, lui peignent la France comme prête à l'envahir encore, la Prusse comme seule en état de la défendre et demandant qu'on la lui livre pour la préserver. Les alliés ont, dit-on, pris l'engagement de la replacer dans l'état de puissance où elle était avant sa chute, c'est-à-dire avec dix millions de sujets. Qu'on la laissât, bientôt elle en aurait vingt, et l'Allemagne lui serait soumise. Il est donc nécessaire de mettre un frein à son ambition... »

Le 8 octobre 1814, les ambassadeurs des grandes puissances étaient réunis chez Metternich. Il s'agissait d'annoncer à l'Europe l'ouverture du Congrès. On délibérait sur une déclaration portant qu'elle aurait lieu le 1er novembre. Talleyrand demanda qu'on y ajoutât ces mots : elle sera faite conformément aux principes du droit public. Cette proposition souleva une tempête. « Non, monsieur ! disait Hardenberg, debout, les poings fermés, presque menaçant. Non, monsieur ! Le droit public c'est inutile. » M. de Humboldt criait : « Que fait ici le droit public ? -- Il fait que vous y êtes », répliqua Talleyrand. Les deux envoyés prussiens se calmèrent. Tout le monde parut décontenancé. « Pourquoi dire que nous agissons selon le droit public ? fit observer Hardenberg. Cela va sans dire. -- Si cela va bien sans le dire, répondit encore Talleyrand, cela ira mieux en le disant. » On décida qu'on le dirait, car il était impossible d'expliquer pourquoi l'on s'était d'abord refusé à le dire. Quelques jours après, rendant compte de cette scène, Talleyrand écrivait : « on prétend que nous avons remporté une victoire pour avoir fait introduire l'expression droit public. Cette opinion doit vous donner la mesure de l'esprit qui anime le Congrès. »

C'est l'esprit du Congrès ; c'est bien aussi l'esprit de Talleyrand. Cette escarmouche donne le ton de la bataille. Mais on ne produit de tels effets de surprise, on ne déconcerte les gens par ces mouvements imprévus et ces ripostes soudaines, que quand le terrain se prête aux manoeuvres et que l'adversaire mal éclairé, mal commandés, désorienté et désorganisé, est réduit, faute de plan et de direction, à la guerre de contenance. Il faut, pour qu'un mot porte aussi loin et qu'une réplique heureuse entraîne de telles conséquences, qu'ils répondent à un sentiment dont tout le monde est pénétré, que chacun s'efforce de refouler en soi, et qui s'impose par cela seul qu'on ose le déclarer. Ce fut le cas de Talleyrand quand il parla du droit public aux diplomates réunis chez Metternich. Ils étaient tous au fond très sceptiques sur l'article du droit ; ils en faisaient bon marché dans le secret de leurs délibérations intimes ; mais ils ne pouvaient le déclarer en public, et c'est par là que Talleyrand les saisit. L'homme qui les a le mieux connus, Gentz, l'a dit en termes clairs :

« Les grandes phrases de reconstruction de l'ordre moral, de régénération du système politique de l'Europe, de paix durable fondée sur une juste répartition des forces, etc., etc., se débitaient pour tranquilliser les peuples et pour donner à cette réunion solennelle un air de dignité et de grandeur ; mais le véritable but du Congrès était le partage entre les vainqueurs des dépouilles enlevées au vaincu. »

Les diplomates ne prenaient point au sérieux les phrases dont ils s'étaient servis pour soulever les peuples et les lancer à l'assaut de l'empire napoléonien ; mais les peuples qui s'étaient battus, qui avaient compté leur morts et leurs blessés, croyaient à la réalité des promesses et soupiraient après cet âge d'or d'indépendance, de liberté, de paix, qui devait, selon les prophètes de la coalition, succéder à l'âge de fer et de sang dont l'Europe avait tant souffert. « L'attente publique, écrivait Gentz, n'a peut-être jamais été excitée au point où elle l'était avant l'ouverture de cette assemblée. » Les peuples s'en remettaient volontiers à leurs chefs du soin de régler leurs relations. Les conflits d'intérêts entre les Etats les préoccupaient peu, et ils les entendaient mal. Ce qu'ils avaient le plus à coeur, c'était précisément ce dont les chefs se souciaient le moins : le principe qui réglerait le droit européen et le système général qui en serait l'application. Un contemporain, de Pradt, a très bien rendu ce sentiment :

« Les Européens n'interrogeaient point le Congrès sur l'emploi qu'il entendait faire de telle fraction de souveraineté ; mais ils lui demandaient si, après tant d'agitation, il y aurait enfin du repos ; si après tant de changements, il y aurait enfin de la stabilité ; si après tant de spoliations, il y aurait enfin sûreté pour la propriété ; si, après tant d'inquiétudes sur l'emploi de la vie, il y aurait enfin des positions assurées. Ils ne demandaient pas seulement sous quelles dominations, dans quel ordre social ils vivraient, mais s'il y aurait des dominations certaines et un ordre social sous lequel il leur serait donné de vivre. » Depuis 1792, les alliés avaient armé l'Europe contre la France en vertu d'un principe auquel ils ne croyaient pas et qu'ils n'avaient cessé de violer. Dix-sept ans avant la révolution française, ils avaient montré, par le partage de la Pologne, le cas qu'ils faisaient du droit public, le respect qu'ils portaient au traité et la considération qu'ils avaient pour les souverainetés légitimes. En devenant conquérante, la Révolution française n'avait fait que suivre leur exemple et s'inspirer de leurs maximes. Ils l'avaient condamné tant qu'ils avaient cru pouvoir vaincre la France et partager ses dépouilles ; ils avaient pactisé avec la Révolution toutes les fois qu'après les avoir vaincus, elle les avait conviés à la curée. Depuis la Prusse qui avait en 1795 abandonné la rive gauche du Rhin à la République, jusqu'à l'Autriche qui avait en 1810 donné une archiduchesse à l'Empereur, tous avaient tour à tour sacrifié leurs principes à leurs intérêts. Maintenant que l'armée de Napoléon était anéantie et que son héritage était vacant, ils n'avaient qu'une pensée et qu'un dessein : continuer l'oeuvre de l'Empereur en la retournant contre la France, imiter l'Empire après l'avoir abattu. Cependant, il leur fallait justifier leur conduite devant l'Europe. À la rigueur, la Russie, l'Autriche et la Prusse pouvait traiter l'Europe en déshérence comme elles avaient traité la Pologne en anarchie ; se dire : L'Europe, c'est nous ! se disputer en secret sur les évaluations et sur les lots ; puis,

les enchères terminées et le marché consommé, à répondre aux curieux mal avisés et aux questionneurs impertinents ce que le tsar Alexandre répondait à Talleyrand : « les convenances de l'Europe sont le droit. » Mais il y avait un des alliés qui était obligé de parler en public et ne pouvait se payer des sophismes cyniques qui prévalaient dans les conciliabules. C'était précisément celui auquel la persistance de sa politique, la constance de ses desseins, la fermeté de ses vues, avait assuré une place prépondérante dans l'alliance, l'Angleterre, qui avait noué toutes les coalitions et payé tous les coalisés. Son représentant à Vienne, Castlereagh était aussi indifférent que ses collègues aux principes et au droit public ; mais le parlement anglais ne l'était pas. C'était en Angleterre sur tous que se manifestaient les sentiments si vivement exprimés par Gentz et de Pradt, et ils ne se manifestaient point, comme dans le reste de l'Europe, timidement et dans l'ombre ; ils éclataient dans les journaux, ils se déclaraient à la tribune. Par cela seul qu'il y avait en Angleterre une tribune libre, où la politique anglaise serait traduite et discutée, les secrètes transactions de Vienne avaient nécessairement une sanction publique, le Congrès était responsable devant l'opinion de l'Europe et ne pouvait se soustraire à cette responsabilité. C'est ce que Talleyrand avait très bien senti, et c'est ce qui fit la puissance de ces fameuses notes de principes qu'il rédigeait moins pour être méditées par les diplomates de Vienne que pour être publiées à Londres et livrées aux débats du Parlement. Il fallait donc, il fallait absolument que le Congrès, quels que fussent ses actes, trouvât moyen d'établir qu'ils étaient conformes au principe de la coalition et à l'intérêt général de l'Europe.

C'est ici que les difficultés commençaient. Si grande que fut la dextérité des publicistes de la coalition, elle ne pouvait faire passer pour un principe d'ordre européen les convoitises de la Prusse sur la Saxe et de la Russie sur la Pologne. La coalition avait invoqué deux principes : le droit des dynasties aux héritages traditionnels, le droit des nations à l'indépendance. Le Congrès réprouvait le second et désavouait le premier. Il les violait tous les deux en donnant aux Prussiens la Saxe malgré les protestations du peuple saxon qui réclamait son indépendance, et malgré les protestations du roi de Saxe qui réclamait sa couronne.

Faute de principes, il leur restait l'intérêt ; mais ce mobile, le seul qui les dirigeât, était invouable, et, en les dirigeant, il les divisait. Ils étaient ainsi doublement vulnérables. « Leur embarras, disait très bien Talleyrand, part de l'illusion dans laquelle ils se soutenaient en croyant pouvoir régler les affaires de l'Europe sur des bases qu'ils nous avaient annoncées arrêtées et qui ne le sont pas. »

L'art le plus subtil ne pouvait dissimuler longtemps des oppositions aussi violentes et un trouble aussi profond. Les coalisés y apportaient fort peu d'art et beaucoup de passion. Talleyrand mettait toute son habileté à les démasquer. Il y parvint, parce qu'il était étranger à leurs dissensions et qu'aucune convoitise n'ébranlait son sang-froid. Il était maître de lui, jugeait du dehors et de haut. C'était une supériorité, il en usa. « Le Congrès, dit un témoin, était une masse informe, composée d'éléments incompatibles qui se heurtaient et s'entraient partout. Dans un pareil état de choses, la seule force devait constituer le droit. » C'était l'aveu humiliant et désespérant auquel aboutissaient les observateurs qui connaissaient le fond des choses et voyaient de près les hommes. « Quoi que l'on fasse, dit un Autrichien, tout cela finira par une rupture complète entre les puissances. » De Maistre écrivait dès le mois d'août : « Il ne faut pas compter sur le Congrès. Probablement tout se brouillera de nouveau. » Gagern arrive à Vienne le 15 septembre : dès le 21, il constate que l'on parlait déjà de guerre : « On n'était, dit-il, d'accord que contre les Français ; cette situation finit par tourner à l'avantage de leurs plénipotentiaires. »

## V

Déclarant hautement et démontrant par ses actes son entier désintéressement, la France était inattaquable. Son rôle était le plus simple et le plus beau de tous. Il y avait dans sa conduite une merveilleuse puissance de logique. Telle était la force et la position qu'elle avait prise, que, malgré l'inconsistance de son gouvernement, malgré les embarras de ses affaires intérieures, malgré surtout les antécédents et le caractère du personnage qui la représentait à Vienne, sa politique y devait prévaloir et y prévalut. C'est ici le trait le plus singulier du rôle de Talleyrand : il avait à imposer non seulement ses idées, mais sa personne. Il fallait que les principes qu'il professait eussent une extraordinaire vertu d'évidence pour que l'Europe oubliât qu'ils étaient professés par lui. L'Europe ne connaissait pas les restrictions mentales par lesquelles il avait atténué dans son for intérieur ses complaisances pour le Directoire et pour Napoléon. Il demeurait pour l'Europe l'exécuteur ou le complice des actes que l'Europe avait voulu venger et réparer. Mais qui, dans cette conférence de Vienne, eût osé l'attaquer en face et lui reprocher son passé ? Si ses actes étaient coupables, tous y avaient participé avec lui ou comme lui. Il eût répondu à la Prusse par l'Hanovre, à l'Autriche par Venise, à la Russie par Tilsitt. Un seul peut-être aurait plus le prendre de haut, c'était l'Anglais ; mais l'Anglais avait pour instruction de ne le point faire. Les autres se turent. Tous

s'accordèrent pour jeter un voile sur leur passé. Par une sorte de convention tacite, ces libertins endurcis de la conquête se transformèrent les uns pour les autres en néophytes du droit et revêtirent la toge de lin. Dans cette régénération spontanée, l'ancien évêque d'Autun se trouva sortir le plus pur et le plus immaculé des eaux du baptême. Il affirma très haut ce que les autres ne pouvaient nier que tout bas. Nul d'entre eux n'eût l'impertinence de le chicaner sur sa conversion, car les principes qu'il proclamait avec tant de force, aucun d'eux ne pouvait ni les contester publiquement ni les désavouer. De là vint que, dès la première rencontre, il les déconcerta si fort. « L'intervention de Talleyrand a furieusement dérangé nos plans, écrivait Gentz le 30 septembre. Le prince de Metternich ne sent pas comme moi tout ce qu'il y a d'embarrassant et même d'affreux dans notre situation. » Metternich et Castlereagh se refusèrent à le sentir aussi longtemps qu'ils le purent. Ils essayèrent de tous les moyens pour séparer la Prusse de la Russie : tous les moyens échouèrent, et, de guerre lasse, il leur fallut bien recourir à Talleyrand. Ce fut son triomphe et son chef-d'œuvre.

Je n'essaierai pas de montrer ici comment il l'exécuta ; comment il sortit peu à peu de l'isolement dans lequel, lors de son arrivée, on l'avait séquestré ; comment il dissipa les préventions et les soupçons ; comment il convainquit les plus récalcitrants du désintéressement et de la loyauté de la France ; comment il les persuada tous, sauf les Prussiens et les Russes, que la France, ainsi qu'il le disait à Gagern, devaient donner de bons exemples après tant de mauvais, qu'il fallait être bon Européen, modérés, et ne chercher qu'un juste équilibre ; comment il amena enfin l'Angleterre et l'Autriche à signer avec lui le traité secret du 3 janvier 1815, qui consommait le grand objet de sa politique : dissoudre la coalition, assurer des alliés à la France et faire prévaloir les intérêts qu'elle jugeait être à la fois les siens et ceux d'Europe. « Maintenant, écrivait-il à Louis XVIII, le 4 janvier 1815, la coalition est dissoute, et elle l'est pour toujours. Non seulement la France n'est plus isolée en Europe, mais Votre Majesté a déjà un système fédératif tel que cinquante ans de négociations ne semblaient pas pouvoir parvenir à le lui donner. Elles marchent de concert avec deux des plus grandes puissances. Elle sera véritablement le chef et l'âme de cette union, formée pour la défense des principes qu'elle a été la première à proclamer. »

Talleyrand comptait sans le retour de l'île d'Elbe. L'événement le surprit, bouleversa ses plans, anéanti ses combinaisons. Le grand intérêt de la correspondance s'arrête là. Ce qui suit est pénible à lire. De toutes les considérations qui dirigèrent sa conduite à Vienne pendant les Cents-Jours, Talleyrand n'en allègue qu'une seule, et c'est à coup sûr la moins faite pour atténuer ce que cette conduite a de blessant pour le sentiment français : l'intérêt dynastique. Ces lettres adressées à Gand sont le contraire d'une apologie. Ceux qui les avaient lues en avaient porté, comme M. Mignet, un jugement très sévère. Talleyrand n'a rien omis de ce qu'il fallait pour le motiver. Il ne s'explique ni ne s'excuse, il se vante au contraire et semble presque se glorifier. D'ailleurs, toute la dialectique du monde ne pouvait prévaloir contre ce fait : c'étaient les armées françaises qui se préparaient à combattre à Waterloo. Non seulement il l'oublie, mais il ne paraît même pas en avoir conscience. Le rôle qu'il s'était composé à Vienne et le personnage qu'il y avait joué étaient absolument artificiels. Sa grande force était la force des choses ; sa supériorité avait consisté à la comprendre et à s'en servir. Lorsque ce soutien lui fit défaut, le masque tomba. Il ne resta plus qu'un homme d'un aplomb extraordinaire, d'une dextérité consommée, mais démenti par les faits et dérouté dans ses calculs. « Talleyrand fait ici le ministre de Louis XIV » disait le Tsar au mois d'octobre. Au mois d'avril, il n'était plus que le ministre de Jacques II. De moins imperturbables auraient perdu le sang-froid. Talleyrand eut grand-peine à garder le sien. On sent dans sa correspondance je ne sais quoi d'âpre et d'affecté qui trahit l'agitation intérieure. Il se force, il se guinde, il s'acharne. L'équivoque de sa situation perce dans son style. Froissé dans son amour-propre, inquiété dans son ambition, ses préoccupations personnelles, ses rancunes, ses haines se mêlent aux craintes trop légitimes qu'il conçoit pour la France. Sa prévoyance en est comme exaspérée. Ils continuent de juger juste, mais il apporte dans ses jugements une aigreur irritée. Comme son maître et patron Voltaire lorsqu'il flagornait Frédéric pendant la guerre de Sept ans, ou Catherine pendant la guerre de Pologne, Talleyrand, jeté par la passion hors du bon sens, perd le sentiment de la mesure et de la nuance. Pour parodier un de ses mots les plus fameux et le condamner par sa propre critique, on peut dire qu'il y a dans les lettres de cette période quelque chose qui a ses yeux était pire que de mauvaises pensées, il y a du mauvais goût.

M. Pallain n'a pas voulu nous laisser sous cette fâcheuse impression. Il a placé à la fin du recueil une pièce qui en résume merveilleusement l'esprit et en rappelle les meilleures pages. C'est le rapport composé au mois de juin par Talleyrand sur l'ensemble des travaux du Congrès et sur la situation de la France. Ce mémoire, qui ne comprend pas moins de quarante-huit pages, forme la conclusion naturelle de la correspondance, comme les instructions de septembre 1814 en sont la préface nécessaire. Il se placera dans l'oeuvre littéraire de Talleyrand à côté et peut-être au-dessus du célèbre Eloge de Reinhard : le sujet est plus élevé et la forme est moins concertée. C'est une apologie sans doute, mais une apologie composée de très haut, où les vues d'ensemble priment les vues personnelles, où le diplomate devient historien. L'homme est ainsi montré digne du diplomate. Toute la partie du Mémoire consacré à l'étude des causes qui ont amené la chute de la première Restauration, la critique des fautes commises, l'indication des moyens propres à les réparer, font le plus grand honneur à Talleyrand. Après avoir montré qu'en lui le plénipotentiaire de Vienne, en 1814, s'inspirait des vues de l'observa-



teur de Londres, en 1792, on aime à retrouver dans le conseiller de Louis XVIII le député aux Etats généraux. On aime à voir le même homme proposant, pour rétablir la monarchie, les mêmes moyens qu'il proposait vingt-cinq ans auparavant pour en prévenir la chute. Il resta toujours en tous ces constituants des 1789 un fond de libéralisme qui survécut à toutes les défaillances du caractère. Il resta aussi au fond de l'arme de Talleyrand, malgré son scepticisme de roué politique, un fond sincère d'amour de la France. C'est ce qu'il ne faut pas oublier, même sous le coup des froissements les plus légitimes. On doit lui pardonner beaucoup ; ces deux vertus là, encore qu'intermittentes chez lui et trop souvent voilées, rachètent bien des vices. Tout compte fait, et quelles que fussent les arrière-pensées personnelles qui se mêlaient à ses calculs, c'était avant tout la France qu'il servait à Vienne pendant les grandes négociations du Congrès, et il l'a bien servie.

## VI

On l'a contesté. Personne n'y a apporté plus de vivacité que l'abbé de Pradt. Il faut citer son jugement : c'est le thème commun des adversaires de Talleyrand, et tous n'ont fait que le reproduire ou le développer :

« La France ne demandait rien au Congrès, et voulant tout à la fois couvrir l'infériorité de son rôle, a dû sortir de la politique où elle n'occupait plus une grande place pour recourir à des principes généraux dont la discussion appartient à tout le monde, et se donner le mérite du juge de paix de l'Europe, à défaut d'en être le régulateur. C'est ce qui a produit la liaison de la France avec l'Autriche et l'Angleterre et son patronage avoué en faveur de la Saxe... L'intérêt a passé de la conservation des petites souverainetés à leur effacement, de la complication des Etats à leur simplification, et de la dispersion des souverainetés à leur concentration... Le système français s'est égaré dans cette partie. Mais où son égarement a été le plus remarquable et le plus funeste, c'est dans l'opposition qu'il n'a pas cessé d'établir contre la Prusse. Il y a deux principes invariables dans le système de la France à l'égard de la Prusse : alliance et éloignement. L'un est le moyen de l'autre. Or, dans tout le Congrès, la France n'a travaillé qu'à aliéner d'elle la Prusse et qu'à la forcer à se rapprocher de sa propre frontière. Ce qui était du même coup détruire l'alliance et créer l'inimitié. »

Voilà l'objection d'ensemble. Quant aux objections de détail, elles sont résumées dans un ouvrage anonyme qui a eu la singulière fortune de fournir à presque tous les historiens français de la Révolution et de l'Empire la plus grande partie de leurs connaissances et presque tout le fonds de leurs idées en matière de diplomatie : les Mémoires d'un homme d'Etat. Au lieu de rechercher l'Angleterre et l'Autriche, ennemies et rivales séculaires de la France, Talleyrand aurait dû s'attacher à la fortune de la Russie et de la Prusse, « ses alliées naturelles ». La France n'avait aucune objection à donner la Pologne aux Russes ; c'était un bien pour les Polonais, un mal pour la Russie, et puisque la Russie le désirait, la France devrait la contenter. Il importait en même temps de contenter la Prusse. D'ailleurs, en lui donnant la Saxe, on faisait d'elle une barrière contre la Russie. L'alliance de l'Angleterre et de l'Autriche consommait l'oeuvre du traité de Paris, elle renfermait la France dans les frontières de 1792. L'alliance de la Russie et la Prusse aurait procuré à la France des avantages considérables. Pour prix du concours qu'elle leur aurait prêté, ces puissances lui auraient rendu, à la suite d'une guerre commune la Belgique et la rive gauche du Rhin. Enfin il y avait un intérêt capital à ne point rapprocher la Prusse de la France ; il valait cent fois mieux avoir la Prusse à Dresde et le roi de Saxe sur le Rhin, que d'acheter par le formidable voisinage des Prussiens l'honneur stérile de conserver son trône à un petit prince allemand.

Cette critique est devenue presque classique. Elle a été adoptée, renouvelée, fortifiée de recherches personnelles et de vues originales par plusieurs des historiens les plus récents de l'Empire, et entre autres par le plus illustre de tous, qui l'a développé avec un art merveilleux et une dialectique qui, nulle part peut-être, n'a paru plus entraînante. La publication de M. Pallain nous convie et nous oblige même à reprendre cette discussion. Elle y apporte des éléments nouveaux. Les événements qui se sont produits en Europe depuis 1866 ont d'ailleurs jeté une étrange lumière sur ce problème, dont ils ont réveillé le douloureux intérêt.

Tout se tient et s'enchaîne dans l'oeuvre diplomatique de Talleyrand et dans la critique qui en a été faite. Toute la discussion se ramène au point de départ : le traité du 30 mai 1814, le désintéressement de la France est le dessein politique que Louis XVIII et Talleyrand ont déduit des nécessités mêmes qui leur étaient imposées. Je n'examinerai pas ce qu'ils auraient pu faire dans des conditions différentes de celles où ils se sont trouvés : les faits ne permettent point de suppositions de ce genre. Je vois dans les événements une suite si logique, entre les faits une trame si serrée, que l'hypothèse ne peut s'y insinuer sans bouleverser l'ordre naturel des choses et sans introduire dans le débat des éléments absolument étrangers à la réalité.

Les alliés, à Paris, en 1814, étaient sans aucun doute divisés entre eux ; mais ils ne l'étaient pas contre la France. Il n'y avait qu'un point sur lequel l'accord fût certain entre eux, mais il était formel, il était écrit : c'était la volonté de ramener

la France à ses frontières de 1792. C'était l'objet fondamental de la coalition. En refusant ces conditions, la France aurait à la fois retardé la paix que la nation réclamait à grands cris, irrité les alliés, fortifiée l'opposition des Prussiens qui ne s'étaient résignés qu'à grand-peine à ne point démembrer la frontière de l'Est. C'est ce que le gouvernement français comprit. « Pour faire la paix aux meilleures conditions possibles, a dit très bien Talleyrand, et pour en retirer tous les avantages qu'elle pouvait procurer, il était nécessaire de se hâter de la signer. » Tous les documents publiés depuis quelques années, les engagements secrets des coalisés que l'on ne connaît que depuis peu, prouvent que ces vues étaient justes. On aurait fait une faute grave en ne signant pas. Il était nécessaire et il fut en même temps habile de signer.

Le traité de Paris donnait à la France un principe et une politique. Si l'on suit dans tous leurs cours et dans tous leurs détails les négociations de Vienne, on peut discuter l'importance des avantages obtenus par la France ; mais ce qui est hors de doute et de contestation, c'est la manière dont ces avantages ont été obtenus. Annonçant à Louis XVIII la rupture de la coalition et l'alliance de la France avec l'Autriche et l'Angleterre, Talleyrand en attribuait « la cause efficiente » au « soin qu'il avait pris de calmer les défiances en montrant au nom de la France le désintéressement le plus parfait » C'est l'impression des témoins. C'est en particulier celle de Gentz, qui est très affirmatif sur ce point. Supprimons cet élément, d'où les déficits drôles. Non seulement la France ne dissipe pas les soupçons, mais elle les fortifie. Son isolement se prolonge, les grandes affaires continuent à se traiter en dehors d'elle. Il est en effet manifeste qu'elle n'est parvenue à s'y mêler et à y influencer que par ce moyen-là, et par ce moyen seul.

On dit que la Prusse et la Russie l'auraient conviée à leur alliance, qu'elles auraient chèrement payé son concours si, au lieu de les froisser, de les contrarier, elle les eût servies ou ce fût même simplement abstenue de les combattre. C'est une hypothèse et rien de plus. Je ne dirais pas avec sir Henri Bulwer que c'est « une idée extravagante » de supposer que la Russie et la Prusse eussent donné à la France la rive gauche du Rhin. La proposition est un peu vive dans la forme, et je n'ai, sous ce rapport, garde d'y souscrire. Mais je n'hésiterai pas à ajouter avec le critique anglais : « J'ai la certitude que ce cas ne se serait présenté en aucune circonstance. » Il aurait suffi que la France montrât la velléité de reprendre la Belgique et le Rhin, pour que l'Autriche sacrifiât la Saxe, que l'Angleterre sacrifiât la Pologne, et que la division cessât entre les coalisés. Cela est certain, car c'est précisément pour empêcher la France de garder ses conquêtes que toutes les coalitions s'étaient formées depuis 1793, que la coalition de 1813 s'était reliée et resserrée à Chaumont en 1814 ; c'était la seule idée commune des alliés. Les entreprendre sur ce point n'était pas le moyen de les diviser, c'était le moyen de les réunir.

La Russie parut, en certaines rencontres, rechercher la France : ce n'était pas pour briser la quadruple alliance, c'était pour s'y fortifier. Ce n'était pas pour diminuer la Prusse, c'était pour que la France contribuât à la grandir. Il ne fallait pas songer à les désunir. Metternich et Castlereagh l'essayèrent : l'amitié des deux souverains déjoua toutes les combinaisons des diplomates. Cela posé, et le fait est incontestable, comment imaginer que la Prusse de 1814, la Prusse enivrée de vengeance et de colère, la Prusse qui avait soulevé toute l'Allemagne contre la France, qui reprochait avec acrimonie à ses alliés de n'avoir pas pris à la France l'Alsace et la Lorraine, qui dénonçait perpétuellement les prétendues ambitions des Français, qui se faisait le coryphée de toutes les passions de l'Allemagne après en avoir été l'incitateur, qui voyait sa mission, sa gloire, son honneur, son profit à exploiter ces passions, comment supposer que cette Prusse irait de gaieté de cœur et pour le plaisir d'entrée à Dresde sacrifier son avenir en Allemagne et livrer la rive gauche du Rhin à la France ? Elle l'avait fait en 1795, et elle avait trop souffert du cri de trahison qui s'était élevée contre elle pour s'y exposer encore. C'était pour dominer l'Allemagne qu'elle convoitait la Saxe ; elle n'aurait pas encouru pour acquérir ce royaume le reproche de sacrifier les intérêts allemands. Enfin, la France avait fait depuis 1795 l'expérience de l'alliance prussienne : la Convention, le Directoire, le Consulat en avait tous et incessamment poursuivi la chimère ; l'expérience a montré où conduisait cette politique : il fallait ou grossir démesurément la Prusse ou l'anéantir. On avait essayé de l'un et de l'autre moyen, l'un et l'autre avaient échoué.

On ajoute que du moins la France aurait dû éviter le voisinage des Prussiens et transporter le roi de Saxe sur le Rhin. Mais, en cédant sur les droits du roi de Saxe, la France cédait sur son principe et elle n'avait plus de rôle au Congrès. D'ailleurs, c'est une question très contestable de savoir s'il n'était pas plus dangereux d'établir les Prussiens en Saxe que de les établir sur le Rhin. En leur donnant la Saxe, on faisait d'eux la plus cohérente et la plus allemande des puissances de l'Allemagne. On accomplissait d'un coup l'oeuvre de concentration qu'ils ont mis près de soixante ans à accomplir. Leurs hommes d'Etat le sentaient bien, et c'est pour cela qu'ils insistaient tant. La Prusse sortait du Congrès divisée en deux morceaux disparates, sans lien, sans unité. « C'est un Etat indéfinissable, disait de Pradt ; elle voit des ennemis partout et des frontières nulle part. La Russie la presse par la pointe de ses Etats. L'Autriche la coupe par le milieu de ses possessions. La France l'atteint à l'extrémité de ses territoires séparés du corps de la monarchie. Elle ressemble à ces maisons de Berlin qui ne sont bâties que du côté de la rue : cet Etat n'a encore qu'une façade sur l'Europe. » Voilà qui atténue singulièrement la faute, si faute il y a. Écoutons, du reste, les Allemands : « la Prusse, dit Gervinius, acquérait sur les bords du Rhin et en Westphalie une population qui, par sa confession religieuse, par les effets de la domination des Français et des institutions

françaises, ainsi que par les liens étroits qui avaient autrefois existé entre la France et les princes ecclésiastiques de ces pays, contenait des éléments aussi hétérogènes et aussi irréconciliables que possible, et devait offrir les plus grandes difficultés à l'administration prussienne. »

## VII

Mais pourquoi discuter des hypothèses lorsque le fait est là et qu'il n'est, hélas ! que trop évident et trop concluant ? L'acte final du Congrès de Vienne n'était pas encore signé, que l'occasion s'offrit de substituer à la politique de Talleyrand celle qu'on lui reproche de n'avoir point adoptée. Le premier acte de Napoléon après son retour de l'île d'Elbe fut de s'adresser à la Russie, de lui révéler l'alliance des Bourbons avec l'Angleterre et l'Autriche, et de la désavouer. Toutes ses tentatives de négociations demeurèrent sans effet. Le Tsar se montra le plus ardent à la guerre ; il fit écrire à lord Castlereagh une lettre toute échauffée de l'esprit de 1813. Le 25 mars 1815, la ligue de Chaumont était reformée, et les alliés, divisés naguère, se coalisaient plus intimement que jamais pour « maintenir dans toute leur intégrité les conditions du traité de paix de 1814, ainsi que les stipulations arrêtées à Vienne » Ils leur avaient suffi de soupçonner la France d'un retour d'ambition pour se réunir contre elle. Les Prussiens apportèrent à la lutte un acharnement incroyable. Le retour de Napoléon semblait justifier toutes les critiques qu'ils avaient faites de la modération des alliés. Ils déclarèrent que la France n'était point sincère dans son désintéressement affecté, qu'elle concevait des arrières pensées de conquête, que rien ne pourrait l'en guérir, et qu'il n'y avait qu'un remède, c'était de la démembrer. C'est au contraire en prouvant sa sincérité par sa conduite au Congrès que la France parvint, lors de la seconde paix de Paris, à conserver ses provinces de l'Est. On avait ainsi en quelques mois l'épreuve et la contre-épreuve de la politique de Talleyrand.

Cette politique, pour l'honneur et le salut de la France, prévalut dans les années qui suivirent. En 1814, au Congrès de Vienne, elle avait effacé la trace de plus de vingt ans de lutte. Il y avait suffi de trois mois. Il fallut trois ans pour effacer l'impression des Cent-Jours et dissiper les méfiances que Napoléon avait fait renaître. Cette oeuvre était accomplie au Congrès d'Aix-la-Chapelle en 1818. La France retrouva son indépendance, son rang et son influence en Europe. La coalition n'avait plus de raison d'être. En 1822, elle n'existait plus. Dès lors la France pouvait poursuivre des alliances particulières et même des vues d'agrandissement modéré, sans risquer de renouer le formidable réseau qui l'avait si longtemps étreinte. L'alliance de la Russie et la Prusse pouvait seule seconder ces desseins. Elle la rechercha. En 1829, après dix ans de paix, d'entente et d'amitié, elle crut l'occasion venue. La Russie engagée en Orient pouvait avoir besoin d'un allié à l'Occident. On reprit les idées que l'on reprochait à Talleyrand de n'avoir point fait prévaloir. La France demanda la Belgique, proposa de donner la Saxe aux Prussiens et de transporter le roi de Saxe sur le Rhin. La Russie déclina l'ouverture, la Prusse la repoussa formellement, et l'affaire n'aboutit point. Ce qui s'est passé depuis lors n'est que trop connu. La Prusse, qui mit plus de vingt-cinq ans à s'assimiler les provinces rhénanes, en employa cinquante à préparer l'oeuvre de concentration territoriale qu'on aurait consommé dès 1815 en l'établissant au coeur de l'Allemagne. Le roi de Saxe, placés sur les bords du Rhin, aurait eu, en 1866, le sort qu'il a eu à Dresde, à moins qu'il n'eût partagé l'infortune du roi de Hanovre. Il n'aurait pas pu se soustraire plus que le roi de Bavière ne l'a fait à l'hégémonie prussienne. On oublie trop que la Bavière était voisine de la France en 1870 : ce qui s'est passé dans le Palatinat donne la mesure exacte de ce qui se serait passé dans le royaume rhénan que l'on aurait fait à la maison de Saxe.

La conclusion est péremptoire. On a voulu de 1864 à 1866, dans le grand désarroi de l'Europe et dans la grande crise de l'Allemagne, profiter des occasions ; on a négocié avec la Prusse, on a prêté l'oreille à ses suggestions, on a encouragé ou au moins toléré ses entreprises, on a cru qu'elle donnerait à la France la rive gauche du Rhin en compensation des conquêtes qu'elle ferait en Allemagne. On a fait que précipiter l'unification des Allemands, et après une guerre désastreuse, on a vu un empire formidable remplacer auprès de la France démembrée la paisible confédération de 1815. Comment ces desseins qui se préparaient depuis tant d'années avaient-ils été conjurés jusque-là, si ce n'est par la politique prévoyante et prudente que la France avait suivie à Vienne ? Comment, au début même de la crise, en 1864, la catastrophe pourrait-elle encore être évitée, si ce n'est par cette même politique ? C'est ce que M. Thiers a établi avec une lucidité merveilleuse. Les conseils qu'il donnait alors au second empire, c'était les conseils mêmes que, cinquante ans auparavant, Talleyrand donnait à la première Restauration.

L'historien avait pu être injuste pour Talleyrand et pour son oeuvre à Vienne, l'homme d'État lui a rendu une éclatante justice. Sa critique de la politique de Napoléon III est la réhabilitation de celle de Talleyrand. Remontant aux causes de la crise, aux causes mêmes du péril, ils les attribuent à des déviations de principe :

« il faut, pour me bien faire comprendre, que je remonte à l'origine de la situation actuelle, que je vous montre en quoi le

droit a été odieusement violé, que la France sache avec qui elle pourrait se trouver en faisant choix de certaines alliances ; il faut enfin que je vous montre les erreurs de principe qu'on a commises en Europe depuis quelques années. Le plus grand principe de la politique européenne est que l'Allemagne soit composée d'Etats indépendants. Le Congrès de Vienne a formellement maintenu ce vieux principe. » (3 mai 1866.)

Ailleurs, traitant la question des alliances, il conclut, comme on l'avait fait en 1814 et pour les mêmes motifs, à l'entente avec l'Autriche :

« Il y a deux puissances dont l'union est déjà toute faite ; toute faite, parce qu'elle est invariable et que personne ne pourra la détruire : c'est l'union de la Prusse et de la Russie..

« En présence d'un pareil état de choses, quelle est pour la France la puissance essentielle, je ne dis pas son alliée nécessaire, mais la puissance avec laquelle il serait sage de se préparer à pouvoir former des desseins communs ? Cette puissance, c'est l'Autriche. » (13 avril 1865.)

Quelques-uns objectent que c'est une alliance de conservation pure, qu'ailleurs on trouverait gloire et profit. M. Thiers leur répond :

« La Prusse voudrait se servir des idées allemandes pour aboutir à un résultat qui est connu de toutes parts. Allez partout en France, et vous verrez si cette politique, qui tendrait à refaire l'ancien empire germanique, serait populaire. Non, il y a trop de bon sens en France pour qu'une pareille politique pût être accueillie, et permettez-moi d'ajouter que, lors même qu'elle vous apporterait un accroissement de territoire quelconque, cette politique n'en deviendrait que plus honteuse, car elle aurait consenti à recevoir un salaire pour la grandeur de la France, indignement compromise dans un proche avenir. » (3 mai 1866.)

Talleyrand prévoyait ce danger dès 1814. C'est pour le conjurer qu'il avait suivi la politique que j'ai essayé de résumer et d'expliquer dans cette étude